

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

---oOo---

Le 26 février 2016 à 20H30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames AUTISSIER, COTTEREAU, DENIAU, DEPRESLE, DESCHAMPS, FEUDÉ, GICQUEL, ROISAIN, VITORIA et Messieurs BÉNIS, BOURGOUIN, CADOU, FICHO, MEYER, ROCHARD, SARLAT, TARDIF et THEBAULT.

Mandant : Monsieur ROBINAULT

Mandataire : Monsieur BENIS

Secrétaire de séance : Madame DESCHAMPS

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2016

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2016, est approuvé **à l'unanimité**. Au préalable, M. Rochard ayant demandé des éclaircissements quant aux règles qui régissent l'inscription des questions diverses dans le procès-verbal et au fait que ces questions diverses n'apparaissent pas dans celui qui est soumis à adoption, M. Bénis indique que ces questions, exceptionnellement absentes, seront retracées dans le prochain procès-verbal.

Délibérations

Objet n° 1-2-2016 : Achat de drapeau pour l'UNC et inscription de nouveaux noms sur le monument aux morts

M. le Maire a invité M. Courtin, président de la section locale de l'UNC, à présenter au Conseil Municipal, le projet d'achat d'un nouveau drapeau de la section UNC, réunissant les noms des Communes de Hédé et de Bazouges-sous-Hédé. L'acquisition de ce drapeau par la Commune de Hédé-Bazouges permettrait d'une part de sceller la fusion des deux Communes afin que l'UNC représente celles-ci sous un même étendard et d'autre part de procéder au remplacement de drapeaux vieillissants. Il est proposé au Conseil Municipal deux devis. Celui de l'entreprise Le Mée pour l'achat d'un nouveau drapeau et porte-drapeau est accepté **à l'unanimité** pour un montant de 1404€ TTC. Ce drapeau, propriété communale sera remis à l'UNC par M. le Maire, au nom de la Commune lors d'une cérémonie dont la date n'est pas encore fixée.

M. Courtin fait part de la lettre d'une descendante d'un des frères Trotoux, dont une rue de Hédé-Bazouges porte le nom. Ces quatre frères, « morts pour la France » ne sont que deux à figurer sur le monument aux morts de la Commune. **A l'unanimité**, il est décidé de faire rajouter les deux noms manquants sur le monument aux morts et d'accepter le devis de 192€ de l'entreprise Hignard pour procéder aux travaux. M. Bourgouin propose que la mention « morts pour la France » soit apposée sur la plaque de rue des frères Trotoux. Cette éventualité sera débattue ultérieurement.

Objet n° 2-2-2016 : Présentation du projet de coopération fusion des centres d'incendie et de secours (CIS) de Tinténiac et Hédé

Le lieutenant-colonel Rebaudo du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 35) intervient en Conseil Municipal afin de présenter le projet de coopération-fusion des centres d'incendie et de secours (CIS) de Hédé et Tinténiac. Il indique que la coopération fusion des deux CIS aurait pour objectif l'amélioration de la réponse opérationnelle sur le bassin de risque en mutualisant les effectifs et les moyens de ces deux structures. Il rappelle les points qui seront proposés pour améliorer l'offre d'intervention sur le territoire de risques. Il indique aux conseillers municipaux que la fusion administrative des deux CIS serait effective au 1^{er} janvier 2017. L'année 2016 permettrait une mise en œuvre progressive du projet. Il souhaite que les élus de Hédé-Bazouges se prononcent favorablement sur une coopération à vocation de fusion en 2017.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a participé à deux réunions de concertations en 2015 en présence du personnel des deux centres et du maire de Tinténiac :

- Le 27 avril 2015 à Hédé-Bazouges, deux possibilités de coopération (association ou fusion) ont été présentées. Le choix de l'une des solutions devait obtenir l'adhésion et l'accord des deux CIS.
- Le 22 décembre 2015 à Tinténiac, il a été présenté uniquement le projet de coopération par fusion pour le 1^{er} janvier 2017.

Après avoir entendu la présentation du lieutenant-colonel REBAUDO du SDIS 35, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte un vote défavorable à la mise en œuvre du projet proposé. Le Conseil Municipal, préoccupé de la qualité des services rendus à la population, considère :

- Qu'il est prématuré de se prononcer sur la coopération fusion des deux CIS car les différentes actions prévues dans la charte de coopération n'ont pas été mises en œuvre, ni évaluées alors qu'elles recueillaient l'approbation de toutes les parties en présence.
- Qu'en l'absence d'évaluation de cette charte, il est actuellement impossible pour les élus de Hédé-Bazouges d'apprécier le bien-fondé de cette nouvelle organisation qui est censé améliorer les interventions en journée.
- Les élus de Hédé-Bazouges soulignent par ailleurs qu'actuellement la qualité de service concernant les interventions sur le bassin de risques de Hédé-Bazouges s'est améliorée. En effet, l'équipe de sapeurs-pompiers est jeune, dynamique et motivée. Cette équipe ayant bénéficié de l'arrivée de nouveaux volontaires.

Le conseil Municipal redoute que la fusion des deux CIS, qui n'est pas souhaitée par l'équipe de Hédé, aboutisse à une démotivation et une désaffection des volontaires

- qu'il est nécessaire que les maires des communes concernées participent au Comité de suivi de coopération.
- Qu'une coopération est la mise en commun de moyen de deux structures ayant un but identique, chacun gardant sa compétence et son intégrité, alors qu'une fusion est la création d'une nouvelle structure unique.

Objet n°3-2-2016 : Avance de subvention 2016 à l'association « Le Joli Collectif »

L'association « Le Joli Collectif », exploitant du Théâtre de Poche, équipement communal, sollicite une avance de 8 000 € sur la subvention prévue par la convention qui lie la Commune et l'association. Avec **15 voix pour et 4 abstentions**, la délibération est adoptée.

Objet n°4-2-2016 : Admission en non-valeur d'une créance éteinte

A l'unanimité, le Conseil Municipal, sur présentation du trésorier public admet en non-valeur les créances envers la Commune, d'un montant de 2806.45€. Cette délibération annule et remplace la délibération n°3-12-2015 en raison d'une erreur de montant reporté sur le tableau présenté aux membres du Conseil Municipal.

Objet n°5-2-2016 : Convention relative aux modalités de participation partielle aux frais de repas de la cantine scolaire avec la Commune de St Gondran pour l'année scolaire 2015-2016

M. le Maire propose de reconduire entre les Communes de Hédé-Bazouges et St Gondran, la convention relative aux modalités de participation partielle de la Commune de St Gondran aux frais de repas à la cantine scolaire pour l'année 2015-2016. Celle-ci stipule que la facturation St Gondran prend à sa charge la différence entre le tarif de cantine appliqué aux familles résidentes de Hédé-Bazouges et le tarif appliqué aux familles extérieures. **A l'unanimité**, M. le Maire est autorisé à voter cette convention.

Décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas préempté le bien ci-dessous :

Déclaration d'intention d'aliéner « TESSAURO / GALLERAND-DAUVILLIER » :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien cadastré 020 D n°580-673 – 23, rue du chemin Horain – surface totale 478 m² (bâti)

Tableau récapitulatif des MAPA inférieurs à 10 000 € signés par M. le Maire

N°	Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Offre de prix retenue HT
1	Remise en état des hydrants	SAUR	160.00 €
2	Charpente douglas toilettes Bazouges	SCIERIE LEBIGOT - ST OUEN LA ROUERIE	492.80 €
3	Gouttière-Tuyau zinc toilettes Bazouges	DENOUAL - HEDE	485.64 €
4	Lames clin douglas toilettes Bazouges	RESEAU PRO - PACE	1 026.43 €
5	Bureau de contrôle chauffage Eglise	Dekra (retenu)	100 €
		APAVE	600 €
		Véritas	160 €
		Socotec	160 €
6	Ordinateur fixe et logiciels	Berger-Levrault	1 565.55 €
7	Ordinateur portable	Top Office (retenu)	291.66 €
		Office Dépôt	502.80 €
		Matériel.net	308.25 €

Questions et informations diverses

➤ M. le Maire présente les coûts estimatifs qui seront déduits de l'attribution de compensation au titre de l'instruction des dossiers traités par le service ADS (Application Des Sols) de la Communauté de Communes au cours du 2nd semestre 2015. Concernant Hédé-Bazouges, le coût est de 3390.4€, la participation de la Communauté de Communes est de 1356.16€, la Commune participe à hauteur de 2034.24€.

➤ M. le Maire fait part du courrier d'un administré concernant la dangerosité potentielle des compteurs électriques « LINKY ». Actuellement en cours d'installation sur le territoire national, ces compteurs nouvelle génération sont décriés par certains. La Commune n'étant pas propriétaire des compteurs, M. le Maire indique que ce point relève d'un débat public et non d'une décision municipale. Un débat contradictoire entre ERDF et les opposants à l'installation des compteurs pourrait plus utilement informer les administrés. Normalement, une réunion de présentation de déploiement de ces compteurs est organisée sur chaque commune, ce qui permettra à chacun de participer aux débats